



SOMMAIRE

| | Page |
|--|------|
| Point 38 de l'ordre du jour : | |
| Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 (suite) | 27 |

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

En l'absence du Président, M. Khalaf (Irak), vice-président, assume la présidence.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 (A/2904 et Add.1, A/2921) [suite]

Discussion générale [suite]

1. M. GREZ (Chili) félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif de la qualité des documents qu'ils ont présentés à la Cinquième Commission. Il constate avec satisfaction que les efforts déployés par eux pour réorganiser le Secrétariat de façon plus économique et plus rationnelle, sans diminuer le rendement, ont permis de réduire de 680.000 dollars, par rapport à l'exercice précédent, les prévisions budgétaires pour 1956.
2. Le Secrétaire général a, à juste titre, prêté une attention toute spéciale à la situation des fonctionnaires dont les postes ont été supprimés à la suite de la réorganisation. Si, comme il le donne à penser au paragraphe 8 de l'avant-propos aux prévisions budgétaires (A/2904), le Secrétaire général présente une demande de crédits supplémentaires pour résoudre ce problème, la délégation chilienne est convaincue que cette demande recevra bon accueil. M. Grez constate, à la lecture du même paragraphe de l'avant-propos, que le Secrétaire général espère que le problème aura reçu une solution avant la fin de l'année 1955.
3. Le Chili n'a pas cessé de préconiser la création et le développement des commissions économiques régionales, qui hâtent le progrès économique et social des pays sous-développés et contribuent ainsi à la paix mondiale. Si favorable que soit la délégation chilienne aux économies, elle sera opposée à toute tentative de réaliser des économies aux dépens de ces commissions. Le représentant du Chili est heureux de constater que le Secrétaire général a compris la nécessité de doter les commissions d'un budget suffisant qui leur permette de poursuivre leur activité si utile et qu'il a demandé, pour chacune d'elles, des crédits plus importants qu'en 1955.
4. Sa délégation se réserve le droit d'exposer, en temps voulu, ses idées sur les différents chapitres des prévisions budgétaires.
5. Lord FAIRFAX (Royaume-Uni), après avoir rendu hommage à l'œuvre accomplie par le Secrétaire

général et ses collaborateurs, déclare que sa délégation partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général au paragraphe 11 de l'avant-propos du budget: l'objet de la réorganisation était d'améliorer le rendement et les économies étaient accessoires. La délégation britannique tient à féliciter le Secrétaire général des résultats obtenus jusqu'ici et elle espère que les propositions qui s'inspireront des conclusions de l'étude sur les bureaux de l'Organisation extérieures au Siège permettront de procéder à une rationalisation semblable à celle qui a été effectuée au Siège.

6. Dans l'excellent rapport qu'il a présenté sur les prévisions budgétaires (A/2921), le Comité consultatif a constaté que le travail et l'organisation du Secrétariat s'améliorent progressivement et que le personnel est utilisé avec plus de souplesse, ce qui témoigne de la part du Secrétaire général d'un souci constant de bonne administration et qui montre la qualité des services de son personnel.

7. Le Comité consultatif indique qu'il y a lieu de tenir compte de certains chefs de dépenses supplémentaires, qui risquent d'être importants. C'est ainsi que des demandes de crédits supplémentaires pourraient être présentées pour couvrir le solde des dépenses de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, dont le total est estimé à 1.500.000 dollars environ. La délégation du Royaume-Uni serait la dernière à contester l'importance de cette conférence, qui a amplement montré les avantages que peut procurer le libre échange de renseignements sur l'énergie atomique. Que l'Organisation des Nations Unies ait pu se charger d'organiser la conférence témoigne de son aptitude à s'adapter à de nouvelles tâches; mais cette aptitude indispensable suppose que, par un émondage constant et rigoureux, elle cesse d'exercer les activités qui ont perdu de leur importance.

8. Dans son avant-propos aux prévisions budgétaires pour 1956, le Secrétaire général fait observer que, la réorganisation une fois achevée, il convient d'en faire l'épreuve. La délégation du Royaume-Uni partage cette façon de voir et elle espère qu'il sera possible d'atteindre un certain degré de stabilité administrative et budgétaire, comme les délégations le souhaitent depuis longtemps.

9. Malheureusement, sa délégation ne peut se déclarer aussi satisfaite des budgets des institutions spécialisées, dont sept accusent, par rapport à 1955, des augmentations qui, au total, représentent près de 3.500.000 dollars. Ces augmentations contrastent fâcheusement avec l'allègement du budget de l'Organisation des Nations Unies et il est permis de se demander si les institutions spécialisées ont vraiment cherché à faire droit à la demande des gouvernements, qui voudraient qu'elles stabilisent leur budget.

10. La délégation du Royaume-Uni présentera ultérieurement ses observations sur les divers chapitres des prévisions budgétaires, mais elle tient auparavant à

remercier le Secrétaire général de la déclaration qu'il a faite au sujet des efforts entrepris pour réduire le volume et le coût de la documentation. Elle est également heureuse de constater que le Comité consultatif a rendu hommage au travail accompli par le Comité des publications et par le Groupe de contrôle de la rédaction, les deux organes chargés par le Secrétaire général d'exercer un contrôle sur la rédaction et la publication des documents, et elle note avec satisfaction l'assurance donnée, savoir que les travaux du Groupe de contrôle de la rédaction et la coordination du programme des publications bénéficient de l'appui personnel et sans réserve du Secrétaire général.

11. La délégation du Royaume-Uni s'inquiète de constater qu'une forte proportion du budget de l'Organisation est consacrée à l'information, dont les services entraînent des dépenses brutes estimées à plus de 5.100.000 dollars pour l'exercice 1956. Tout en approuvant l'Organisation d'avoir entrepris en 1955 diverses activités d'information indispensables, concernant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, le désarmement et le développement économique des pays sous-développés, elle partage entièrement l'avis du Comité consultatif, qui juge absolument nécessaire d'arrêter un ordre de priorité rigoureux en matière d'information et de réduire les dépenses en question. Non seulement le niveau des dépenses recommandé par le Comité consultatif devrait être atteint d'ici trois ans, mais il faudrait encore commencer dès 1956 à prendre des mesures pour atteindre ce niveau.

12. La délégation du Royaume-Uni est heureuse de constater que le Secrétaire général s'est conformé à la recommandation que de nombreuses délégations avaient formulée à la neuvième session, lorsqu'elles avaient exprimé le désir que l'Organisation des Nations Unies exerce un contrôle plus direct sur les activités lucratives.

13. Elle sait gré également au Comité consultatif d'avoir recommandé de réduire de 500.000 dollars le Fonds de roulement, ce qui prouve que la situation financière de l'Organisation est satisfaisante. Elle se demande cependant s'il ne faudrait pas aller plus loin et pense qu'il y aurait de bonnes raisons de ramener le Fonds de roulement au montant initial de 20 millions de dollars.

14. En conclusion, lord Fairfax assure le Secrétaire général de l'entier appui de sa délégation dans les efforts qu'il ne cesse de déployer pour améliorer l'organisation et le rendement du Secrétariat.

Examen en première lecture

CHAPITRE 2. — LE CONSEIL DE SÉCURITÉ, SES COMMISSIONS ET COMITÉS

15. Le PRESIDENT fait observer qu'aucun crédit budgétaire n'est inscrit à ce chapitre qui est maintenu pour mémoire, dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité, ses commissions ou ses comités se réuniraient hors de New-York.

A l'unanimité, le chapitre 2 est adopté.

CHAPITRE 4. — LE CONSEIL DE TUTELLE, SES COMMISSIONS ET COMITÉS

16. Le PRESIDENT fait remarquer que le Comité consultatif a recommandé dans son premier rapport à l'Assemblée générale (A/2921) l'inscription d'un crédit provisoire de 50.000 dollars, comme le demandait le Secrétaire général. Le montant pourra en être modi-

fié ultérieurement si besoin est, pour tenir compte des décisions que le Conseil de tutelle prendra au sujet de la mission de visite de 1956.

La recommandation est adoptée à l'unanimité en première lecture.

CHAPITRE 6. — SERVICES RELEVANT DIRECTEMENT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

17. Le PRESIDENT fait observer que, au paragraphe 63 de son rapport, le Comité consultatif a signalé que le Secrétaire général avait établi ses prévisions relatives à l'article V (Service de vérification intérieure des comptes) sous réserve des décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre au sujet de la révision des méthodes de vérification extérieure des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Les propositions du Secrétaire général concernant cette question ont maintenant paru sous la cote A/2974. Selon ces propositions, les crédits demandés dans le projet de budget pour 1956 devraient être maintenus, étant entendu que le Secrétaire général serait autorisé à faire les virements nécessaires à l'exécution du plan. Etant donné que le Comité consultatif, dans son rapport sur la révision des méthodes de vérification des comptes (A/2990), n'a élevé aucune objection contre la proposition du Secrétaire général, le Président présume que la Commission pourra aborder la question des virements lorsqu'elle examinera le projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1956 et que, pour examiner le chapitre 6 en première lecture, elle peut se fonder sur les prévisions budgétaires et sur le premier rapport du Comité consultatif.

*Article premier. — Cabinet du Secrétaire général
Cet article ne fait l'objet d'aucune observation.*

Article II. — Service juridique

18. Lord FAIRFAX (Royaume-Uni) indique que sa délégation partage l'inquiétude que le Comité consultatif a exprimée au paragraphe 57 de son rapport en constatant que les départements avaient tendance à charger le Service juridique de travaux de plus en plus lourds. C'est à juste titre qu'une grande partie de ces travaux a été renvoyée au Service juridique, mais le Comité consultatif a fait observer que l'Organisation des Nations Unies n'est pas à l'abri d'une tendance que l'on observe dans les administrations nationales et qui consiste à différer la solution de problèmes difficiles en demandant l'avis du contentieux. La délégation du Royaume-Uni estime que ce problème relève essentiellement de la compétence administrative du Secrétaire général et elle compte que l'on prendra des mesures satisfaisantes pour le résoudre.

19. Lord Fairfax constate également avec quelque inquiétude que, comme le Comité consultatif l'a signalé, le Service juridique ne compte qu'un petit nombre d'administrateurs subalternes; il a été heureux d'apprendre que le Secrétaire général avait l'intention de répartir de manière plus satisfaisante les fonctionnaires de ce service entre les différentes classes.

20. M. CUTTS (Australie) dit que les observations du Comité consultatif, auxquelles le représentant du Royaume-Uni vient de se référer, ont également attiré l'attention de sa délégation. Il se rend compte qu'il n'est pas aisé d'empêcher que l'on ne fasse appel trop souvent au Service juridique et il constate avec plaisir que le Secrétaire général, tout comme le Comité consultatif, est conscient de la nécessité de se montrer vigilant à cet égard.

21. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) partage l'opinion des représentants du Royaume-Uni et de l'Australie au sujet du volume de travail qui incombe au Service juridique. A son avis, il est difficile, sinon impossible, d'apporter dans l'immédiat la moindre modification au tableau d'effectif et M. van Asch van Wijck se félicite par conséquent que le Secrétaire général ait décidé de poursuivre l'étude de cette question. Il espère qu'il sera possible, avec le temps, de donner aux fonctionnaires subalternes les perspectives d'avancement normales, dans une administration où l'on se propose de faire carrière.

22. D'après M. LIVERAN (Israël), le Comité consultatif a clairement reconnu que l'une des fonctions du Service juridique consistait à donner des avis aux départements sur les questions qui soulèvent un point de droit. Cependant, une autre partie de la tâche qu'accomplit le Service juridique est étrangère au Secrétariat; c'est ainsi que le Service juridique a été chargé d'effectuer un travail considérable à propos du Tribunal administratif et de la question de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il s'agit, semble-t-il, de réaliser un équilibre rationnel entre la tâche du Service, qui consiste à donner des avis, et les efforts qui lui sont imposés au fur et à mesure qu'apparaissent de nouvelles questions intéressant l'Organisation.

23. La délégation israélienne attache une grande importance au problème de la répartition des postes qui est évoqué au paragraphe 58 du rapport du Comité consultatif. Si l'on pouvait prendre des dispositions en vue de former et d'utiliser plus complètement les fonctionnaires subalternes, les fonctionnaires supérieurs pourraient se consacrer uniquement à l'étude des questions les plus importantes. Il est probable que l'on découvrirait la bonne solution en examinant dans le détail l'ensemble de ce problème.

24. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation estime, comme le Comité consultatif et les représentants qui viennent de prendre la parole, que le Service juridique comprend un nombre anormalement élevé de fonctionnaires supérieurs; la même situation existe dans les autres services relevant directement du Secrétaire général. Ce dernier, M. Tchetchyotkine le sait, est très soucieux d'y remédier, et le représentant de l'URSS compte que l'on prendra des mesures concrètes en vue d'utiliser de façon plus complète l'expérience acquise par les fonctionnaires de l'Organisation et d'obtenir des résultats plus satisfaisants à l'échelon de direction.

25. M. THERON (Union Sud-Africaine) indique que sa délégation appuie les recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet du chapitre 6.

26. En réponse à une question de M. FRIIS (Danemark), M. STAVROPOULOS (Conseiller juridique) déclare que si le Service juridique a informé le Comité consultatif que sa tâche avait augmenté au cours de ces dernières années, il ne lui a pas exactement dit que les départements avaient tendance à se décharger sur lui de certaines responsabilités. De l'avis de M. Stavropoulos, la dernière phrase du paragraphe 57 du rapport du Comité consultatif constitue donc plutôt une mise en garde utile. Il est parfois arrivé que certains départements demandent l'avis du Service sur des questions qui ne sont pas essentiellement d'ordre juridique, mais, dans ce cas, on les a dissuadés de faire appel à lui. Cependant, en dehors des demandes d'avis non justifiées, la tâche du Service a augmenté du fait que de nouvelles questions se sont posées dans une mesure qu'il avait été impossible de prévoir. Le Service juri-

dique doit donner de nombreux avis, notamment au Secrétaire général, aux départements du Secrétariat et aux commissions régionales. Il apporte en outre son concours aux commissions et comités qui s'occupent de questions purement juridiques. Il s'agit là d'un travail très absorbant, qui impose un lourd fardeau au personnel peu nombreux du Service.

27. En ce qui concerne la répartition des postes, il faut reconnaître franchement qu'il y a un nombre relativement élevé de fonctionnaires supérieurs. Etant donné que, si l'on veut obtenir des avis juridiques de valeur, il faut faire appel à des personnes possédant des connaissances approfondies et une grande expérience, il est peu probable que le Service juridique compte jamais la même proportion de fonctionnaires subalternes que les autres départements. Néanmoins, on ne se propose pas de donner un caractère définitif à la situation actuelle; on s'efforcera d'augmenter le nombre des fonctionnaires subalternes et de diminuer celui des fonctionnaires de haut rang.

28. M. FENAUX (Belgique) dit qu'il ne faut certes pas encombrer le Service juridique de questions qui ne relèvent pas normalement de ses attributions, mais qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que les tâches de ce service tendent à augmenter avec le développement des activités internationales. La Cinquième Commission a souvent entendu exprimer l'opinion qu'il fallait éviter autant que possible de demander des avis juridiques à des services extérieurs à l'Organisation. Si l'on veut atteindre ce résultat, il faut maintenir un service juridique de qualité, ce qui suppose une formation et une expérience de nombreuses années. Ainsi s'explique le fait que le Service juridique emploie un nombre relativement élevé de fonctionnaires supérieurs. En définitive, il convient de faire confiance au Secrétaire général pour organiser son service juridique de manière à en faire un instrument aussi efficace que possible.

29. M. ASHA (Syrie) dit que sa délégation partage l'opinion du Comité consultatif et espère que ni les observations de ce dernier ni la discussion qui a lieu à la Cinquième Commission n'auront pour effet de détourner les différents départements de demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, l'avis du Service juridique. Personnellement, il ne pense pas que les départements aient pour pratique de se décharger de leurs responsabilités. Il reconnaît que le Service comprendra probablement toujours un nombre relativement élevé de fonctionnaires supérieurs. Actuellement, en particulier, il est assez rare de trouver des fonctionnaires possédant une formation en matière de droit international, et il faut du temps pour acquérir l'expérience nécessaire.

Article III. — Service financier; article IV. — Service du personnel; article V. — Service de vérification intérieure des comptes; article VI. — Service médical

Ces articles ne font l'objet d'aucune observation.

30. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 2.037.100 dollars au titre du chapitre 6.

La recommandation est approuvée à l'unanimité en première lecture.

CHAPITRE 6A. — CABINET DES SOUS-SECRÉTAIRES SANS DÉPARTEMENT

31. En réponse à une question de M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. TURNER (Contrôleur) précise que, si les dispositions budgétaires relatives aux Sous-

Secrétaires sans département ne figurent pas dans le chapitre 6, c'est parce qu'il ne s'agit pas de services relevant directement du Secrétaire général; les Sous-Secrétaires sans département s'occupent de l'ensemble du travail du Secrétariat et leurs attributions ne coïncident avec celles d'aucun service ou département.

32. M. MERROW (Etats-Unis d'Amérique) demande que l'on diffère le vote en première lecture sur ce chapitre jusqu'à ce que le nouveau rapport du Secrétaire général sur la réorganisation du Secrétariat soit paru.

Il en est ainsi décidé.

CHAPITRE 7. — DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES AFFAIRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

33. M. FRIIS (Danemark) présume que l'établissement du répertoire des pratiques suivies par les organes de l'Organisation des Nations Unies a été pour une large part l'œuvre du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité; il demande si l'achèvement de cet important travail aura des répercussions sur l'effectif du personnel de ce département.

34. M. PROTITCH (Sous-Secrétaire aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité) déclare que si l'établissement du répertoire des pratiques suivies par les organes de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des dispositions de la Charte a été l'œuvre du Secrétariat dans son ensemble, le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité y a naturellement contribué pour une large part. Il a pu s'acquitter de sa tâche en temps utile malgré l'insuffisance de l'effectif dont il disposait; il pourra continuer à le faire si les études à venir sont publiées sous forme de supplément paraissant tous les deux ans.

35. Le PRÉSIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 555.200 dollars au chapitre 7.

A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.

CHAPITRE 7A. — SECRÉTARIAT DU COMITÉ D'ÉTAT-MAJOR

36. Lord FAIRFAX (Royaume-Uni) dit que sa délégation votera pour la demande de crédit présentée par le Secrétaire général, bien qu'elle soit loin de penser que l'on utilise au mieux les services du secrétariat du Comité d'état-major. Lord Fairfax attire l'attention de la Commission sur le fait que les effectifs proposés comptent trois postes permanents de plus que l'effectif optimum recommandé par le Groupe d'étude du Secrétaire général. Le Comité d'état-major a exprimé le désir de voir son secrétariat occupé à temps complet, mais le Comité consultatif a conclu qu'en dépit des améliorations constatées dans ce domaine, le personnel de ce secrétariat pourrait être occupé encore davantage. La délégation britannique espère sincèrement que le Secrétaire général donnera suite aux recommandations du Comité consultatif le plus rapidement possible.

37. M. FENAUX (Belgique) associe sa délégation aux observations du représentant du Royaume-Uni et il attire l'attention de la Commission sur le principe fondamental énoncé au paragraphe 76 du rapport du Comité consultatif. Il constate que, comme les années précédentes, le Comité d'état-major continue de penser qu'aux termes de son règlement intérieur provisoire, son secrétariat doit demeurer un organe indépendant et

distinct. La délégation belge doute que le maintien en activité d'un service vide de toute substance puisse continuer de se justifier raisonnablement et elle espère que l'on tiendra compte des recommandations du Comité consultatif.

38. M. VENKATARAMAN (Inde) souscrit aux observations des deux représentants précédents; la délégation indienne estime, elle aussi, que l'effectif permanent du secrétariat du Comité d'état-major est excessif et que l'on devrait s'efforcer de le ramener à l'effectif optimum recommandé par le Groupe d'étude. On peut difficilement s'appuyer sur le règlement intérieur provisoire du Comité d'état-major pour s'opposer à l'intégration de son secrétariat à celui de l'Organisation des Nations Unies, car si cette intégration est souhaitable, rien n'empêche de modifier le règlement intérieur à cet effet.

39. M. CUTTS (Australie) partage les opinions exprimées par les représentants précédents et souscrit aux observations formulées par le Comité consultatif: les fonctionnaires du secrétariat du Comité d'état-major qui sont chargés de travaux qu'imposent les conférences devraient, de toute évidence, être rattachés au Département des conférences. Ce sont les vues du Comité d'état-major qui ont, jusqu'à présent, prévalu; l'Assemblée générale doit s'attaquer à la question et la résoudre sans tarder. En attendant, il convient de faire en sorte que le secrétariat du Comité d'état-major soit suffisamment occupé et, comme le recommande le Comité consultatif, d'inviter instamment le Comité d'état-major à prendre des mesures dans ce sens.

40. M. FRIIS (Danemark) estime, comme le Secrétaire général, que le Secrétariat doit être un et indivisible, et il appuie donc sans réserve les observations faites par les représentants précédents, tout particulièrement par le représentant de l'Australie, en ce qui concerne le secrétariat du Comité d'état-major. A son avis, il convient d'insister dans le rapport du Rapporteur sur la réserve de principe formulée par le Comité consultatif. Pour protester contre la lenteur que l'on apporte à donner à cette question une solution satisfaisante, la délégation danoise s'abstiendra lors du vote relatif à ce chapitre des prévisions budgétaires.

41. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait entendre les observations du représentant du Comité d'état-major.

42. Le capitaine de frégate LAUFF (Secrétaire principal du Comité d'état-major) dit que les secrétaires du Comité d'état-major désirent informer la Cinquième Commission que les mesures qu'ils ont commencé à prendre à la dernière session de l'Assemblée générale ont abouti à un arrangement en vertu duquel les fonctionnaires du secrétariat du Comité d'état-major fournissent leurs services au Secrétariat de l'Organisation lorsqu'ils ne sont pas employés par le Comité lui-même. Ils travaillent ainsi à temps complet. En outre, il n'est pas demandé de crédit pour deux postes actuellement vacants (un poste d'administrateur de deuxième classe et un poste d'agent de troisième classe des services généraux). Les secrétaires du Comité d'état-major recommandent donc à la Commission d'approuver le budget du Secrétariat que présente le Secrétaire général.

43. M. FENAUX (Belgique) et M. VENKATARAMAN (Inde) ne pensent pas que la réponse du Secrétaire principal du Comité d'état-major soit satisfaisante et ne voient pas pourquoi on ne pourrait modifier le règlement intérieur provisoire du Comité

pour permettre à son secrétariat de faire partie intégrante de l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation.

44. Le capitaine de frégate LAUFF (Secrétaire principal du Comité d'état-major) déclare que toute proposition visant à incorporer le secrétariat du Comité d'état-major dans le Secrétariat de l'Organisation sera inacceptable pour le Comité d'état-major, lequel estime qu'il y a là une importante question de principe.

45. M. FENAUX (Belgique) et M. VENKATARAMAN (Inde) regrettent d'être obligés de s'abstenir lorsque la Commission votera sur ce chapitre des prévisions budgétaires.

46. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 107.500 dollars au chapitre 7a.

Par 35 voix contre zéro, avec 11 abstentions, la recommandation est approuvée en première lecture.

47. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) s'est abstenu de prendre part au vote pour les raisons qu'ont exposées les représentants de la Belgique, du Danemark et de l'Inde.

48. M. LIVERAN (Israël) précise que, si sa délégation a voté en faveur de la proposition du Secrétaire général, cela ne signifie pas qu'elle ait perdu de vue la situation anormale sur laquelle d'autres représentants ont attiré l'attention de la Commission: la délégation israélienne a simplement estimé qu'il serait judicieux d'attendre que l'on examine en détail la possibilité de fondre les deux secrétariats, compte tenu des différents éléments du problème. Cependant, M. Liveran propose que le Rapporteur, dans son rapport, insiste sur la nécessité d'obtenir ces renseignements, afin que l'on puisse prendre une décision définitive.

CHAPITRE 11. — DÉPARTEMENT DES CONFÉRENCES

49. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que la réorganisation du Secrétariat entreprise par le Secrétaire général a permis une certaine compression du Département des conférences, qui n'en reste pas moins très important; il devrait être possible d'élaguer davantage, mais le budget de 1956 ne prévoit malheureusement pas la suppression d'un plus grand nombre de postes. Le Comité consultatif n'a cessé de recommander à l'Administration de muter les fonctionnaires à l'intérieur du Département, suivant les besoins du service, mais rien ne montre que cette suggestion ait été suivie d'effet. Il est regrettable que le Comité consultatif n'ait pas fait de propositions plus substantielles pour améliorer le fonctionnement du Département: il paraît, par exemple, inutile qu'un chapitre spécial du budget soit consacré à la Bibliothèque, dont la fusion avec le Département des conférences permettrait de mieux utiliser le personnel, donc de faire mieux avec moins de fonctionnaires. Pour indiquer la voie dans laquelle le Secrétaire général devrait s'engager en ce qui concerne ce département, la Commission serait bien avisée de réduire symboliquement de 40.000 dollars le crédit recommandé par le Comité consultatif pour le chapitre 11. La réduction globale représenterait ainsi 1 pour 100 du budget du Département et, sans nuire à la bonne marche du service, elle n'en aurait pas moins pour effet d'inciter le Secrétaire général à comprimer les dépenses et à augmenter le rendement de cette partie du Secrétariat.

50. M. ASHA (Syrie) déclare qu'en général sa délégation partage les vues du Comité consultatif concernant le Département des conférences. Il tient en outre

à féliciter le Secrétaire général d'avoir constitué si rapidement et si bien une section de traduction arabe comme l'Assemblée générale l'en avait prié par sa résolution 878 (IX). La nouvelle section a déjà entrepris la traduction de certains documents importants qui seront publiés avant la fin de la session. M. Asha rend hommage aux efforts déployés par le Sous-Secrétaire et ses assistants dans ce domaine, et s'enquiert des documents dont la traduction en arabe a été décidée et du personnel supplémentaire dont la Section arabe aura besoin pour donner effet à la résolution de l'Assemblée générale d'ici 1957.

51. M. WALL (Canada) rappelle que sa délégation a confiance dans les recommandations du Comité consultatif touchant le Département des conférences; il est contraire à l'habitude de réduire arbitrairement le budget et de risquer ainsi de compromettre la bonne marche d'un département.

52. M. LIU (Chine) pense qu'il n'est pas surprenant que le Département des conférences soit le plus nombreux et le plus coûteux du Secrétariat, étant donné l'ampleur des travaux auxquels il a à faire face. Il constate avec satisfaction les progrès réalisés en ce qui concerne la liquidation des arriérés de traduction en chinois, en russe et en espagnol, et partage l'opinion du représentant du Canada sur la nécessité de ne pas réduire arbitrairement les crédits demandés.

53. M. HOO (Sous-Secrétaire aux Conférences), en réponse à une question du représentant de l'URSS, cite le paragraphe 107 du rapport du Comité consultatif et souligne que le nombre de postes permanents proposé pour le Département correspond à l'effectif de 909 recommandé par le Groupe d'étude en 1954. Dix postes supplémentaires sont toutefois prévus pour la Section arabe.

54. Des mutations se font déjà à l'intérieur du Département: des traducteurs et des interprètes sont prêtés à d'autres services et parfois à d'autres départements. Comme le Comité consultatif l'a dit dans son rapport, des fonctionnaires du Groupe de contrôle de la rédaction ont été détachés dans certains départements organiques.

55. Faire figurer la Bibliothèque dans le budget du Département des conférences, comme le demande le représentant de l'URSS, est uniquement une question de présentation budgétaire.

56. Se référant aux observations faites par le Comité consultatif au paragraphe 117 de son rapport, M. Hoo signale que la Bibliothèque doit faire face à une tâche accrue avec des effectifs réduits et se trouve ainsi empêchée de prêter des fonctionnaires à d'autres services du Département des conférences.

57. M. Hoo tient d'autre part à assurer au représentant de la Syrie que l'on n'a ménagé aucun effort pour engager des traducteurs d'une haute compétence pour la Section arabe. Sur 600 candidats, 300 seulement ont été admis à se présenter au concours; 5 ont été nommés et sont entrés en fonctions en juillet. Bien que la Section arabe n'ait été créée qu'en juillet 1955, elle a déjà traduit le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (dixième session). Elle va traduire d'ici peu: la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme; les résolutions adoptées à la neuvième session de l'Assemblée générale, notamment celles qui ont trait aux pays de langue arabe; des extraits du projet de budget pour 1956; un résumé de la situation économique au Moyen-Orient en 1953 et 1954; les chapitres du rapport de l'Administration de l'assistance technique touchant le Moyen-Orient; les

résolutions du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle, en particulier celles qui traitent des pays de langue arabe. Il est toutefois difficile de dire si l'effectif actuel de la Section sera suffisant pour mener à bien le travail envisagé.

58. En ce qui concerne les observations du représentant de la Chine, M. Hoo est heureux d'informer la Commission que la traduction des arriérés a été accélérée grâce à la mise en service dans la Section chinoise de machines à dicter et à retranscrire, qui ont permis aux traducteurs d'augmenter leur production de 20 pour 100. On espère que les arriérés de chinois seront liquidés à la fin de 1957.

59. M. ASHA (Syrie) remercie le Sous-Secrétaire de ses explications et indique qu'après avoir consulté ses collègues arabes, il présentera un certain nombre de propositions avant la fin de la discussion générale.

60. La délégation syrienne tient à féliciter le Sous-Secrétaire et les fonctionnaires de son département de la façon remarquable dont ils ont mis en œuvre la résolution 878 (IX) de l'Assemblée générale et de l'aide qu'ils ont apportée à la réorganisation des services de documentation de la délégation syrienne.

61. M. LIVERAN (Israël) remercie le Sous-Secrétaire aux conférences des renseignements détaillés qu'il a donnés à la Commission.

62. En ce qui concerne le concours organisé pour le recrutement de traducteurs arabes, le représentant d'Israël souligne qu'il aurait dû être ouvert aux ressortissants de tous les Etats Membres au lieu d'être réservé à ceux d'un groupe, quel qu'il soit, d'Etats. D'autre part, les documents traduits en arabe doivent être distribués suivant la procédure normale.

63. M. LIU (Chine) rappelle qu'il y a quelques années sa délégation avait demandé que certaines brochures publiées par le Département de l'information fussent traduites en chinois; on l'avait alors informée que cette décision relevait de la compétence du Département des conférences. M. Liu souhaiterait savoir s'il en est bien ainsi ou si la question est du ressort du Département de l'information.

64. M. HOO (Sous-Secrétaire aux conférences) indique, à l'intention du représentant d'Israël, que le concours organisé pour le recrutement de traducteurs arabes était ouvert aux ressortissants de tous les pays. Conformément à la pratique habituelle, les épreuves ont eu lieu dans les endroits où l'on parle la langue.

65. Les documents traduits en arabe seront distribués conformément à la procédure normale.

66. En réponse au représentant de la Chine, M. Hoo précise qu'en règle générale le Département des conférences ne traduit que les documents officiels, bien qu'il ait à l'occasion, pour aider d'autres départements, traduit des documents qui n'étaient pas considérés comme officiels. Pour ce qui est des brochures publiées par le Département de l'information, c'est à ce département qu'il appartient de décider des documents à traduire.

67. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) est reconnaissant au Sous-Secrétaire des explications qu'il a données, mais n'est pas entièrement convaincu de l'impossibilité de comprimer davantage les effectifs et les dépenses du Département des conférences.

68. M. TURNER (Contrôleur), se référant à la proposition du représentant de l'URSS, indique que le Secrétaire général espère pouvoir par la suite soumettre

à la Cinquième Commission et au Comité consultatif des propositions tendant à modifier la présentation du budget.

69. Les crédits demandés au chapitre 11 ont été calculés au plus juste, la preuve en est que le Comité consultatif, après un examen très minutieux, ne recommande qu'une réduction de 20.000 dollars.

70. L'ajustement pour mouvements de personnel, qui oblige le Secrétaire général à réaliser sur les prévisions une économie de 5 pour 100, est en soi un stimulant du genre de ceux auxquels pense le représentant de l'URSS. M. Turner espère donc que la Cinquième Commission donnera son appui aux recommandations du Comité consultatif.

71. Le PRESIDENT met aux voix la proposition du représentant de l'URSS tendant à réduire de 40.000 dollars le crédit que le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 11.

Par 40 voix contre 5, avec 2 abstentions, cette proposition est rejetée.

72. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 11 un crédit de 6.241.400 dollars.

Par 42 voix contre 5, cette recommandation est adoptée en première lecture.

CHAPITRE 11A. — BIBLIOTHÈQUE

73. LE PRESIDENT signale que le Comité consultatif recommande, pour le chapitre 11 a, l'ouverture du crédit de 483.500 dollars demandé par le Secrétaire général.

74. En ce qui concerne la question de l'espace disponible dans le bâtiment de la Bibliothèque, dont il est traité aux paragraphes 120 et 121 du rapport du Comité consultatif, la Commission souhaitera sans doute recevoir du Sous-Secrétaire aux conférences des renseignements supplémentaires.

75. M. HOO (Sous-Secrétaire aux conférences) souligne que le bâtiment de la Bibliothèque ne répond pas aux besoins. Toutefois, grâce à certaines mesures prises au cours de l'année écoulée, la question de l'espace est beaucoup moins grave qu'on ne l'avait craint à un moment. La liste des publications officielles, des journaux et périodiques reçus par la Bibliothèque a été revue et certains d'entre eux, qui n'avaient guère d'intérêt, ont été éliminés. En accord avec les départements intéressés, la direction de la Bibliothèque a réduit le nombre d'exemplaires de certains périodiques conservés dans les collections. Elle a également adopté des règles plus strictes en ce qui concerne la documentation dont on lui fait cadeau et elle a considérablement limité la période pendant laquelle elle garde les périodiques d'intérêt éphémère. Le nombre d'exemplaires de certains documents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées que conserve la Bibliothèque a été réduit, et des publications ont été données à d'autres bibliothèques de la région new-yorkaise. Les publications sans intérêt pour personne ou en double exemplaire ont été vendues comme vieux papier.

76. On a posé des rayons supplémentaires et la suppression de la cafeteria va libérer une surface de 127,30 mètres carrés où l'on pourra ranger 14.500 volumes. La Bibliothèque pourrait encore gagner un peu de place si le Comité d'état-major libérait les locaux qu'il occupe actuellement dans le bâtiment de la Bibliothèque.

77. M. LIVERAN (Israël) félicite le Sous-Secrétaire des mesures qui ont été prises en ce qui concerne

la Bibliothèque et le remercie des renseignements supplémentaires qu'il a donnés à la Commission. Il espère toutefois que la Bibliothèque conservera un jeu complet des documents publiés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, car une Bibliothèque comme celle de l'Organisation doit être complète.

78. Se référant au paragraphe 120 du rapport du Comité consultatif, M. Liveran note que le problème de l'espace disponible ne se pose plus avec acuité. En ce qui concerne la dernière phrase de ce paragraphe, il demande si l'on a l'intention d'envoyer à l'Office européen les archives qui font double emploi ou seulement les pièces que ne possède pas l'Office européen. Un transfert de ce genre serait très coûteux, aussi ne faut-il rien faire qui pourrait nuire à l'utilité de la Bibliothèque, actuellement très grande.

79. M. MEHDEVI (Iran) constate avec satisfaction que le problème du manque d'espace dans la Bibliothèque a été résolu. Il espère que la Bibliothèque conservera un jeu complet des principales publications des institutions spécialisées.

80. M. HOO (Sous-Secrétaire aux conférences) tient à rassurer les représentants d'Israël et d'Iran au sujet des documents de l'Organisation et des institutions spécialisées, et indique que l'on a installé des rayons supplémentaires pour ranger ces publications.

81. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir au chapitre 11a un crédit de 483.500 dollars.

A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.

La séance est levée à 17 h. 45.